

PAR COURRIEL

Le 14 janvier 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de
Gaz Métro – Phase 2 (négociation)
Dossier de la Régie : R-3693-2009**

Me Dubois,

Conformément à la décision D-2010-116 rendue par la Régie de l'énergie dans le dossier mentionné en titre, le Groupe de travail a entrepris ses travaux et a déjà tenu trois des quinze rencontres autorisées par la Régie pour la phase 2 de ce dossier. Ces trois premières rencontres ont eu lieu les 16 et 18 novembre ainsi que le 16 décembre 2010.

Lors de sa rencontre du 18 novembre 2010 – conformément au point 98 de la décision D-2010-116 relatif au facteur X – le Groupe de travail a entériné (8 pour, 1 contre et deux abstentions) la proposition de Gaz Métro de retenir la firme PEG Research LLC (partie du consortium *Pacific Economics Group*) pour évaluer son facteur de productivité totale ou facteur X. Les consultants devraient déposer un rapport préliminaire le 7 février 2011 et leur rapport final le 21 février suivant.

Lors de ses premières rencontres, le Groupe de travail a également élaboré les grandes lignes du calendrier des rencontres à venir. Des rencontres sont déjà prévues pour les 20 et 28 janvier prochains ainsi que pour le 23 février. Par la suite, on prévoit deux rencontres en mars, deux en avril, une en mai, deux en juin et deux en juillet. Ce calendrier sera progressivement précisé et ajusté en fonction des différentes contraintes des participants et de la progression des travaux du Groupe de travail.

En lien avec le point VI des lignes directrices énoncées dans la décision D-2010-116, le Groupe de travail a également convenu de façon unanime de procéder de la façon suivante pour le dépôt de son rapport final. Ainsi, s'il y avait des opinions dissidentes relativement au rapport du Groupe de travail, cette ou ces dissidences devraient être brièvement énoncées dans le rapport déposé à la Régie (dépôt A). Ces opinions pourront ensuite être davantage élaborées dans des documents devant être transmis à la Régie (dépôt B) au plus tard deux

semaines après le premier dépôt. Le rapport final à considérer par la Régie serait alors constitué des dépôts A et B.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Carpentier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marc Carpentier
Animateur

c. c.: Membres du groupe de travail